



Projet du parc Jean Verlhac à la Villeneuve : avis favorable du commissaire enquêteur

Vendredi 14 mars, le commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet de rénovation, de modernisation et d'agrandissement du parc Jean Verlhac à la Villeneuve a remis ses conclusions définitives à la Ville de Grenoble. La Ville se réjouit que le commissaire émette un avis favorable sur le dossier et vienne ainsi confirmer toute la pertinence de ce projet majeur pour le quartier, pour la ville et au-delà.

Le parc Jean Verlhac, conçu par Michel Corajoud et créé en 1973 est un véritable poumon vert et paysager de 14 hectares, situé au cœur de la Villeneuve et du projet métropolitain GrandAlpe, projet qui vise à améliorer en profondeur le cadre de vie des habitant-es de plusieurs quartiers de Grenoble, Échirolles et Eybens.

Le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Arlequin parc, porté conjointement par la Métropole et la Ville de Grenoble avec le soutien de l'ANRU, vise à rénover ce poumon vert, y planter environ 500 arbres, créer une nouvelle entrée végétalisée au nord du quartier, moderniser la crique centrale et y implanter des jeux pour enfants, permettre une infiltration naturelle des eaux de pluie sur une grande partie du parc, améliorer le fonctionnement de la place du marché, la signalétique, le mobilier, et enfin mettre en œuvre le projet, porté par la Ville, de rénovation du bassin ornemental en le transformant en lac baignable gratuit pour toutes et tous.



Le budget total alloué sur ce projet de réaménagement est de 20,4 millions d'euros, une somme supérieure à celle investie dans le cadre du projet Cœur de Ville, cœur de Métropole pour rénover le centre-ville en 2018-2020.

L'avis favorable du commissaire enquêteur est assorti de deux réserves s'agissant de la possible «réversibilité» du lac baignable et de la prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale. La Ville annonce qu'elle prendra bien évidemment en compte ces réserves, a déjà modifié certains éléments techniques du projet (profil du lac), et délibérera en ce sens lundi 24 mars. Elle mettra en œuvre ensuite un projet qui prendra en compte ces deux demandes. La Ville suivra aussi la recommandation faite par le commissaire enquêteur et proposera d'intégrer à son projet la démarche pédagogique proposée par un collectif de scientifiques grenoblois avec lequel elle a déjà eu l'occasion d'échanger.

La Ville rappelle que le projet de lac baignable a déjà fortement évolué en lien avec les demandes de certains habitant-es ou associations du quartier. Initialement prévue pour être supérieure à 1 hectare, la surface de baignade envisagée a été réduite en 2022 pour rester dans le périmètre du bassin actuel, le système de clôtures a été modifié pour prendre en compte les nombreuses demandes de préservation des vues paysagères.

La Ville confirme que le dialogue va se poursuivre et que le projet continuera d'être affiné en lien avec les futur-es usager-es.

Chloé Pantel, Adjointe au Secteur 6 et Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, à la Biodiversité, à la Fraîcheur et aux Mobilités, déclarent : *« C'est un pas important pour l'aboutissement de ce projet historique pour la Villeneuve et pour Grenoble. Notre objectif est double : rénover ce parc, l'adapter aux enjeux de 2040 mais aussi mieux faire connaître ce trésor inestimable, 14 hectares de nature, à tous les Grenoblois-es.*

Ce projet d'espace public s'inscrit de plus dans le projet de renouvellement urbain des Villeneuves, qui vise à rénover massivement les logements, copropriétés, commerces, locaux d'activités, équipements publics et espaces publics de ce secteur. Le projet du parc va pouvoir continuer à avancer sereinement. Nous savons que certains éléments précis du projet de lac baignable ont pu faire et font encore débat. Nous l'entendons et resterons à l'écoute. Le lac baignable est un projet pilote, pionnier, en France et sans doute en Europe. Pour relever le défi d'un espace de fraîcheur gratuit accessible au cœur du plus grand quartier populaire de l'agglomération nous continuerons à associer étroitement les habitant-es, associations, et acteurs du quartier pour que ce projet soit une réussite collective. Nous respecterons et suivrons les deux réserves et la recommandation émises par le commissaire enquêteur. »

